

De : Plante, Philippe [mailto:Philippe.Plante@capitale.gouv.qc.ca]

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

Envoyé : 30 mai 2013 15:55

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

6211-23-022

Cc : Turcotte, France

Objet : Phase 3 de la promenade Samuel- De Champlain

Bonjour Mme Harvey,

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Concept de mise en lumière du projet
- Informations sur le choix du système de filtration des bassins

En ce qui concerne les statistiques d'utilisation d'autres plages, nous avons l'information suivante à vous soumettre :

FRÉQUENTATION ANNUELLE D'AUTRES PLAGES

1- Parc national d'Oka: 755 000 jours-visites

Source: site de la SEPAQ

2- Plage du parc Jean-Drapeau, Montréal: 93 000 visiteurs (mi-juin à mi-août)

Source: rapport annuel 2011 Société du parc Jean-Drapeau

Nous n'avons pas encore réussi à obtenir l'information concernant la baie de Beauport.

Les copies papiers suivront demain.

En espérant le tout à votre convenance, cela compléterait l'information que nous devons fournir dans el cadre de al première partie de l'audience. Évidemment, nous restons disponible pour répondre à vos questions, le cas échéant.

Sincères salutations,

Philippe Plante

Urbaniste

Direction de l'aménagement et de l'architecture

(418) 643-2971



525, boulevard René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél.: 418 528-0773 Sans frais: 1 800 442-0773 Téléc.: 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus.

Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous

vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de

le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser

immédiatement par courriel et supprimer le message original.